

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



CANADA HOUSE WELLNESS GROUP PRÉSENTE SES RÉSULTATS RECORD DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 – AUGMENTATION DES REVENUS DE 90 % PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021

Montréal, Québec, 28 juin 2022 (CNW) - Canada House Wellness Group (CSE: CHV) (« Canada House » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer ses résultats pour la période de trois mois ayant pris fin le 30 avril 2022. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Tous les détails se trouvent à www.sedar.com.

Faits saillants financiers du quatrième trimestre de 2022 :

- Les revenus étaient de 5 497 \$, soit une augmentation de 2 599 \$ ou 90 %, comparativement à 2 898 \$ au cours de la même période de l'exercice précédent.
- La perte et la perte globale pour la période de trois mois se terminant le 30 avril 2022 ont été de 2 146 \$, soit une diminution de 4 010 \$ ou 65 % comparativement à une perte de 6 156 \$ au cours de la même période en 2021.
- Le BAIIA rajusté¹ de 322 \$ comparativement à (3 070 \$) pour la période de trois mois se terminant le 30 avril 2021, soit une augmentation du bénéfice de 3 392 \$.

¹Le BAIIA rajusté est une mesure non conforme aux IFRS et utilisée par la direction qui n'a pas de signification normalisée en vertu des IFRS et qui ne peut pas être comparée à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. La direction définit le BAIIA rajusté comme une perte et une perte d'exploitation globale, telles qu'elles sont déclarées, avant les coûts de financement et de transaction, les impôts, la dépréciation et l'amortissement, et ajustées pour éliminer les paiements fondés sur les actions, le rajustement de la juste valeur à la vente des actions, le rajustement de la juste valeur des actifs biologiques et autres effets hors trésorerie, y compris les pertes de dépréciation. La direction est d'avis que cette mesure fournit des renseignements utiles, car elle est couramment utilisée sur les marchés des capitaux pour estimer le rendement d'exploitation sur une base ajustée, comme il est décrit ci-dessus. Voir le rapprochement du « BAIIA rajusté (mesure non liée aux IFRS) » ci-dessous.

- Les flux de trésorerie employés pour les activités d'exploitation pour les douze mois se terminant le 30 avril 2022 ont été de 1 991 \$, soit une diminution de 1 364 \$ ou 41 %, comparativement à 3 355 \$ au cours de la même période en 2021.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement pour les douze mois se terminant le 30 avril 2022 ont été de 551 \$ comparativement à 664 \$ au cours de la même période en 2021, soit une réduction de 113 \$ ou 17 %.
- Les flux de trésorerie nets fournis par les activités de financement pour les douze mois se terminant le 30 avril 2022 ont été de 1 465 \$ comparativement à 4 087 \$ au cours de la même période en 2021, soit une diminution de 2 622 \$ ou 64 %.
- Les capitaux propres représentaient un déficit de 2 483 \$ comparativement à 6 873 \$ de surplus au 30 avril 2021.
- La trésorerie était de 758 \$ au 30 avril 2022, comparativement à 1 835 \$ au 30 avril 2021.

« Nous sommes extrêmement satisfaits de notre croissance continue des revenus d'un trimestre à l'autre et de notre BAIIA ajusté positif. Nos solides résultats du quatrième trimestre témoignent de la force et de la croissance continue de notre plateforme médicale à marge élevée et du succès de nos nouveaux UGS pour adultes dans les marchés récréatifs partout au Canada », a déclaré Chris Churchill-Smith, chef de la direction de la Maison du Canada. « Les mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant pour nous intégrer à MTL Cannabis ont été très fructueuses, et nous nous attendons à ce que notre croissance des revenus et notre rendement financier se poursuivent sur leur trajectoire actuelle alors que nous harmonisons davantage nos opérations dans le cadre d'une stratégie cohérente. »

Rapprochement du « BAIIA rajusté (mesure non liée aux IFRS) »		
	Période de trois mois close le 30 avril 2022	Période de trois mois close le 30 avril 2021
Perte nette et perte globale pour la période	(2 146) \$	(6 156) \$
Coûts de financement et de transaction	810	770
Provision pour impôts	(90)	64

Amortissement	263	257
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	90	110
Dépréciation des stocks	1 259	1 834
Rémunération à base d'actions	53	270
Rajustement de la juste valeur à la vente des stocks	(5)	869
Rajustement de la juste valeur des actifs biologiques	88	(1 088)
	<u>2 468 \$</u>	<u>3 086 \$</u>
BAIIA rajusté	<u>322 \$</u>	<u>(3 070) \$</u>

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mere d'Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering, en Ontario, qui produit du cannabis médical de grande qualité; IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive du cannabis de qualité supérieure dans son installation de production intérieure de 64 000 pieds carrés; Cliniques Canada House Inc., avec des cliniques partout au pays qui travaillent directement avec des équipes de soins primaires pour proposer des services thérapeutiques spécialisés de traitement avec cannabinoïdes aux patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, un fournisseur de logiciels entièrement personnalisables en nuage qui relie médecins, fournisseurs et patients aux données qui appuient les traitements avec le cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group
289-980-3584
spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant l'information prospective Ce communiqué contient des déclarations prospectives, y compris des déclarations qui portent, entre autres, sur les activités cliniques, de production et de technologie de la Société, ses plans d'avenir, les marchés, les objectifs, les buts, les stratégies, les intentions, les croyances, les attentes et les estimations de la Société, et peut généralement être cerné par l'utilisation de mots comme « peut », « doit », « devrait », « pourrait », « probable », « possible », « s'attendre », « à l'intention », « prévoit », « croit », « planifie », « vise » et « continue » (ou la forme négative) ainsi que par des mots et des expressions d'importance semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et il ne faut pas se fier indument à de tels énoncés. Certains facteurs ou hypothèses réels importants sont appliqués dans la formulation d'énoncés prospectifs, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou implicites dans ces énoncés. Les hypothèses importantes

utilisées pour élaborer de l'information prospective dans le présent communiqué comprennent, entre autres, la clôture de la transaction avec MTL Cannabis et la réception de toutes les approbations connexes nécessaires relativement à la réglementation et aux actionnaires, et le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM)* et de la *Loi concernant le cannabis* et modifiant la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptées par le gouvernement fédéral du Canada, rendant légaux les produits comestibles, les vapes et les huiles à base de cannabis à des fins récréatives le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019; les liquidités et les ressources en capital de la Société, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaire pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services au marché changeant; la capacité d'attirer et de retenir des cadres clés; et la capacité d'exécuter des plans stratégiques. Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes et sur les facteurs importants ou les hypothèses appliquées à la création d'énoncés prospectifs se trouvent dans le plus récent rapport de gestion annuel et intermédiaire de la Société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. À moins que la Loi ne l'exige, la Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres éléments.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.